



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-041-2021-08

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2021

# Sommaire

## Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2021-08-25-00010 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d encadrement au rectorat de l académie de Créteil (4 pages)	Page 4
IDF-2021-08-25-00020 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 9
IDF-2021-08-25-00004 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Carole LAUGIER, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines, à madame Gina FONTAINE, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier, à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives et à madame Céline HEYRIES, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l informatique et de l immobilier?? (3 pages)	Page 12
IDF-2021-08-25-00014 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil (4 pages)	Page 16
IDF-2021-08-25-00009 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Fatima FILIPPIN cheffe de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 21
IDF-2021-08-25-00019 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à Madame Geneviève SAINT-HUILE, cheffe du service académique d information et d orientation de l académie de Créteil (2 pages)	Page 25
IDF-2021-08-25-00017 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l accompagnement professionnel de l académie de Créteil (2 pages)	Page 28
IDF-2021-08-25-00012 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l accompagnement social et médical du rectorat de l académie de Créteil (2 pages)	Page 31
IDF-2021-08-25-00013 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye (2 pages)	Page 34

IDF-2021-08-25-00011 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d enseignement privés du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 37
IDF-2021-08-25-00003 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil (2 pages)	Page 41
IDF-2021-08-25-00007 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil pour les opérations du programme d investissements d avenir - action : « internats d excellence et égalité des chances » (3 pages)	Page 44
IDF-2021-08-25-00015 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l académie de Créteil (3 pages)	Page 48
IDF-2021-08-25-00018 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l immobilier et de la logistique de l académie de Créteil (3 pages)	Page 52
IDF-2021-08-25-00016 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 56
IDF-2021-08-25-00021 - Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d information de l académie de Créteil (2 pages)	Page 59
IDF-2021-08-25-00008 - Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil (2 pages)	Page 62
IDF-2021-08-25-00005 - Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d enseignement rattachés à la région d Ile-de-France dans le ressort de l académie de Créteil (3 pages)	Page 65
IDF-2021-08-25-00006 - Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil, en matière d ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 69

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00010

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d encadrement au rectorat de l académie de Créteil



## ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil**

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 octobre 2017 nommant madame Aurélie LEROY attachée principale d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2016 nommant madame Coralie OLIVER attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 nommant madame Nathalie MAMMES attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2020 nommant madame Luxelle FLORINA attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 août 2020 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'État ;

**VU** l'arrêté rectorat en date du 20 octobre 2020 nommant madame Alizé MARIE-JOSEPH attachée d'administration de l'État stagiaire au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Aurélie LEROY**, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aurélie LEROY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

**Madame Coralie OLIVER**, adjointe à la cheffe de division,  
**Mesdames Luxelle FLORINA, Nathalie MAMMES et Alizé MARIE-JOSEPH**, cheffes de service,  
**Madame Michelle MERCIER**, cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction,  
pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l'article 1<sup>er</sup> ;

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3:** Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 février 2021.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00020

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 2015 nommant madame Brigitte CORNATON attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**-Madame Brigitte CORNATON**, chef du service des pensions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - arrêtés de mise à la retraite ;
  - affiliations rétroactives.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

# Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00004

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Carole LAUGIER, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines, à madame Gina FONTAINE, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier, à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives et à madame Céline HEYRIES, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature  
à madame Carole LAUGIER, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources  
humaines, à madame Gina FONTAINE, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage  
budgétaire et financier, à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur en charge  
des politiques éducatives et à madame Céline HEYRIES, secrétaire générale adjointe, directrice en  
charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** les articles R.222-25 et D.222-27 du Code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D.222-20 du Code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines,

**madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier,

**monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives,

**madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
2. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat
3. Organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
7. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
8. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat
9. Surveillance des établissements privés hors contrat
10. Marchés publics
11. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
12. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
13. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
14. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
15. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 11 février 2021.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00014

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat
- VU** décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté n° 2021-18-RRA du 25 février 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant délégation de gestion des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance ;
- VU** l'arrêté n° 2021-39-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes pour la mission « Plan de relance » ;
- VU** la convention en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 février 2020 nommant madame Corinne SCHITTENHELM, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 2020 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 2 juin 2015 nommant madame Judith ESPERANCE secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 25 août 2015 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 7 novembre 2017 affectant madame Chantal NODANCHE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2019 nommant madame Marine MARCHAND secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 septembre 2019 nommant madame Hassina CAMARD-ABDOULLA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 décembre 2019 nommant madame Laurence DEMERY adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;

**VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Corinne SCHITTENHELM**, cheffe de la division des affaires financières,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009 et par l'arrêté du recteur de région académique d'Ile-de-France pour la gestion et l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;

Exécution des opérations d'ordonnancement des dépenses dans la limite des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), et dans les conditions précisées dans la convention conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil dans le cadre du « Plan de relance », au titre de l'activité « continuité pédagogique » ;

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne SCHITTENHELM, délégation de signature est donnée à :

- **Mesdames Sandrine LANDES**, adjointe à la cheffe de division,
- **Monsieur Daniel DIDISSE**, chef de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Corinne SCHITTENHELM et Sandrine LANDES et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Hassina CAMARD-ABDOULLA, Judith ESPERANCE, Marine MARCHAND, Chantal NODANCHE et Nicole ZALI**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement
- recettes non fiscales.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Corinne SCHITTENHELM et Sandrine LANDES et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Hassina CAMARD-ABDOULLA
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Laurence DEMERY,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 juillet 2021.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00009

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Fatima FILIPPIN cheffe de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Fatima FILIPPIN cheffe de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 mars 2021 affectant madame Fatima FILIPPIN administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant monsieur Vincent ALBAUD attaché principal d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2018 nommant madame Valérie MATOULET attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2019 intégrant madame Camille LAMARQUE, professeure agrégée, dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attaché principal d'administration au sein du rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- VU** l'acte en date du 3 mars 2020 nommant madame Camille LAMARQUE cheffe de service de la gestion du remplacement et de la suppléance ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 août 2020 nommant madame Sylvie TROUSSET, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 février 2021 nommant madame Marie-Françoise DESJARDINS, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Fatima FILIPPIN**, cheffe de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;
- les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;
- les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
- les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- les décisions relatives aux congés dans le cadre d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;
- la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions relatives au droit individuel de formation ;
- les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- les documents et courriers concernant la paye.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fatima FILIPPIN, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle GARNIER-DUVAL, adjointe à la cheffe de division
- et monsieur Vincent ALBAUD, adjoint à la cheffe de la division,
  
- Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Marie-Françoise DESJARDINS, Anouk JACOB-KHARAT, Camille LAMARQUE, Valérie MATOULET et Sylvie TROUSSET,
- et monsieur Denis ALTHAPARRO, chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

**ARTICLE 3** : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 mars 2021.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00019

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à Madame Geneviève SAINT-HUILE, cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à  
Madame Geneviève SAINT-HUILE, cheffe du service académique d'information et d'orientation de  
l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2019 portant nomination et détachement de madame Geneviève SAINT-HUILE, inspectrice de l'éducation nationale, dans l'emploi de conseillère de recteur, cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Geneviève SAINT-HUILE**, cheffe du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Répartitions de ressources humaines ;
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger) ;
- Actes relevant de l'organisation interne des services ;
- Convocations à des commissions ;
- Propositions d'admission et refus d'inscription dans le cadre de la campagne d'accès à l'enseignement supérieur ;
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation/affectation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 23 décembre 2019.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00017

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à  
Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement  
professionnel de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Juliette MARCI**, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
  - Convocations des stagiaires ;
  - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFÉ) ;
  - Ordres de mission des personnels ATSS formateurs et stagiaires en France ;
  - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
  - Bons de commande, services faits relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement ;
  - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, aux personnels ATSS et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion des demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'Académie de Créteil
  - Notification des droits acquis dans le cadre du CPF ;
  - Notification d'acceptation ou de refus des demandes de mobilisation des droits acquis des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels ATSS et des personnels d'encadrement ;
  - Conventions d'utilisation des droits liés au compte personnel de formation ;
  - Bons de commande, services faits relatifs à l'exécution des décisions d'acceptation d'utilisation des droits CPF ;
  - Décrémentation des droits acquis suite à l'utilisation du compte personnel de formation.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 février 2021.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00012

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 août 2017 intégrant madame Malika REZGUI, attachée territoriale principale, à compter du 11 avril 2017, dans le corps des attachés d'administration de l'État, au grade d'attaché principal, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 novembre 2018 prononçant le détachement de madame Alexandra BEAUPEL, professeure certifiée d'anglais, dans le corps des SAENES au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**madame Malika REZGUI**, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - décisions de secours d'urgence,
  - liquidations et pièces justificatives.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Malika REZGUI, délégation de signature est donnée à :

- madame **Alexandra BEAUPEL**, cheffe du service de l'action sociale ;

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de son service dans la limite de ses attributions et compétences.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 29 avril 2021.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00013

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE,  
coordinatrice académique de la paye**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juin 2014 nommant madame Marine HENRY secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**-madame Pauline BUFERNE**, coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- **madame Marine HENRY**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :
- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- **madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 11 février 2021.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00011

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d enseignement privés du rectorat de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 nommant monsieur Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) ;
- VU** l'acte en date du 3 décembre 2018 nommant monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés ;
- VU** le procès-verbal en date du 1er septembre 2020 nommant madame Stéphanie ODDOUX cheffe de division adjointe à la division des établissements d'enseignement privés ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 2020 nommant madame Stéphanie ODDOUX attachée principale d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil à compter du 1er septembre 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant madame Christine ROSE attachée principale d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 2020 nommant madame Karima BENSAID attachée principale d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Isabelle TAIEB attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 novembre 2020 nommant madame Elisabeth BOY attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur **Franck HUGOY**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

Correspondances aux directions des services départementaux de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement concernant la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et du second degré de l'académie.

Gestion des établissements d'enseignement privés hors contrat :

- L'accusé réception du dossier d'ouverture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite.

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite.

### ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur **Franck HUGOY**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Stéphanie ODDOUX**, adjointe au chef de division,
- Madame **Karima BENSALD**, cheffe du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Elisabeth BOY**, cheffe du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Christine ROSE**, cheffe du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Isabelle TAIEB**, cheffe du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont elles ont la responsabilité.

### **ARTICLE 3**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 février 2021.

### **ARTICLE 5**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00003

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature  
à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment  
les articles R.222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs,  
l'article R.222-19-2 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie,  
l'article D.220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de  
l'académie,  
l'article D.222-35 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer au secrétaire général  
la signature des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de  
Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur  
Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant  
délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en  
matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la  
région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20  
janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de  
l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation permanente de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général  
de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans  
les matières suivantes :

1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des  
établissements d'enseignement secondaire
2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de  
santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
3. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil
4. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs  
d'établissement,
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs  
d'établissement

5. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
6. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
7. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent
8. Surveillance des établissements privés hors contrat
9. Marchés publics
10. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
11. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
12. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
13. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
14. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires
15. Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 11 février 2021.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00007

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances »

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à  
monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil,  
pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action :  
« internats d'excellence et égalité des chances »**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- VU** le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU** la convention pluriannuelle régionale du 05 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourduin ;
- VU** la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région île de France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe

normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, délégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence

1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil ;

2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes ;

3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- par **madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- par **madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier;
- par **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives ;
- par **madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 14 septembre 2020.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00015

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 19 décembre 2019 affectant monsieur Julien LALIVE, proviseur de lycée, au rectorat de l'académie de Créteil pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 3 décembre 2019 nommant madame Anne TANGUY, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 mars 2021 nommant madame Anna MARTINO, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Julien LALIVE**, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;
  - Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire ;
  - Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;
  - Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;
- 2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :
  - Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;
- 3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;
  - Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
  - Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;
  - Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance
- 4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;
  - Actes relatifs au suivi des EPLE : -indemnités de caisse
    - arrêtés des groupements comptables.
  - Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;
  - Règlements des budgets des EPLE.
- 5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien LALIVE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Anne TANGUY**, cheffe du département de l'organisation scolaire, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;
- **Madame Anna MARTINO**, cheffe du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).
- 

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont elles ont la responsabilité.

## **ARTICLE 3**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 20 mai 2021.

## **ARTICLE 4**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00018

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI,  
chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 nommant monsieur Luigi PUCCI, ingénieur d'études, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 juillet 2019 nommant monsieur Serge M'PACKO technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 2019 plaçant madame Sylvie RAHMANI, technicienne de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, en position de détachement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 juillet 2018 nommant monsieur Nicolas DEBET, professeur d'éducation physique et sportive hors classe au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 28 septembre 2018 nommant madame Valérie MUNOZ-CIEZA SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Luigi PUCCI**, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luigi PUCCI, délégation de signature est donnée à :

- **monsieur Serge M'PACKO**, adjoint au chef de division, pôle logistique
- **madame Sylvie RAHMANI**, adjointe au chef de division, pôle administration et finance

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, **monsieur Nicolas DEBET** et **madame Valérie MUNOZ-CIEZA**, gestionnaires, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 février 2021.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00016

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le Code du travail et notamment son article R 6233-17 ;
- VU** le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU** le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 5 février 2021 prononçant la nomination et le détachement de monsieur Pascal FOURESTIER, personnel de direction de classe normale, dans l'emploi de conseiller de recteur, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Pascal FOURESTIER**, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- 1) En matière de gestion du personnel
  - Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
  - Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
  - Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
  - Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
  - Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
  - Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;
- 2) En matière de gestion financière
  - Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
  - Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
  - Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
  - Notification des subventions du F.A.M.
- 3) En matière de suivi de formation
  - Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
  - Dispense d'épreuves ;
  - Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

### **ARTICLE 2**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **ARTICLE 3**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00021

Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,  
Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et de classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Raymond DARGEIN**, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats ;
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;
- assistance informatique ;
- bons de commande et factures du domaine de l'informatique, validation des demandes d'achats et certification du service fait, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du budget opérationnel de programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle TORDJMAN**, directrice adjointe des systèmes d'information,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 mars 2021.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00008

Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN,  
secrétaire général de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L 421-1, L 421-11 et L 421-14 ;
- VU** le Code des juridictions financières ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment ses articles 15-5 et suivants ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant délégation de signature à madame Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 19 décembre 2019 affectant monsieur Julien LALIVE, proviseur de lycée, au rectorat de l'académie de Créteil pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2021/688 du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, pour signer, au nom de la Préfète du Val-de-Marne, les accusés de réception des actes budgétaires (budgets et décisions budgétaires modificatives) et les pièces justificatives concernant les collègues ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil :

pour signer les accusés de réception des actes budgétaires (budgets et décisions budgétaires modificatives) et les pièces justificatives concernant les collègues.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard MARIN, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier,
- **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives,
- **madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines,
- **madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier,
- par **monsieur Julien LALIVE**, chef de la division des établissements.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 11 mars 2021.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le Recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00005

Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le Code des juridictions financières ;
- VU** le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe

normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2020-08-17-027 du 17 août 2020 :

- I. Au titre du contrôle de légalité, les délibérations du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, énumérées ci-après, transmises au recteur de l'académie de Créteil, qui en accuse réception :
  - délibérations relatives à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
  - délibérations relatives au recrutement de personnels ;
  - délibérations relatives au financement des voyages scolaires.
  
- II. Les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés au I.
  
- III. Au titre du contrôle de légalité défini au I, les actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, non soumis à l'obligation de transmission.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard MARIN, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines ;
- **Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives ;
- **Madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier
- **Madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 14 septembre 2020.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-08-25-00006

Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire

**Arrêté du 25 août 2021 portant subdélégation de signature  
à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en  
matière d'ordonnancement secondaire**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU** l'arrêté n° 2021-18-RRA du 25 février 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant délégation de gestion des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les décisions du 4 décembre 2019 nommant le recteur de l'académie de Créteil responsable de budget opérationnel de programme (BOP) des programmes 139 « enseignement privé du premier et du second degrés », 140 « enseignement scolaire public du premier degré », 141 « enseignement scolaire public du second degré » et 230 « vie de l'élève » ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 :

- I. En qualité de responsable de budget opérationnel de programme, pour :
  1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
    - « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
    - « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
    - « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
    - « vie de l'élève » (n° 230).
  2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

II. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, pour :

Tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « vie étudiante » (n° 231) ;
- « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

III. Toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés au II, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

IV. Pour les subventions d'un montant de 30.000 euros et plus, et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30.000 euros et plus, la délégation de signature consentie au II ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région d'Ile-de-France.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) du budget du ministère de l'Éducation nationale.

## **ARTICLE 2 :**

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour la gestion et l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance dans la limite de l'enveloppe accordée à l'académie de Créteil et sur le territoire de l'académie.

## **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard MARIN, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier ;
- **Madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier ;
- **Madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines ;
- **Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives.

**ARTICLE 4 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes suivants, qui demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 13 avril 2021.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT